

# Bilan

## Appui du FPSPP à la mise en œuvre de la certification CléA

### Introduction

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'Etat signent une Convention-cadre permettant de développer les actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

Le présent bilan propose de rendre compte des résultats de l'appui du FPSPP au déploiement de la certification CléA.

CléA est le premier certificat national et interprofessionnel attestant de la maîtrise du socle de connaissance et de compétences professionnelles créé par le COPANEF (Comité Paritaire interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation).

Le COPANEF délègue aux COPAREF et, sur demande, aux CPNE et CPNAA<sup>1</sup> la possibilité de mettre en œuvre le certificat CléA pour leur champ d'intervention respectif (organisation des jurys et délivrance des certificats, habilitations d'organismes, contextualisation du référentiel aux métiers de la branche).

Le FPSPP accompagne le COPANEF dans la mise en œuvre opérationnelle du certificat CléA.

---

<sup>1</sup> 56 CPNE et 2 CPNAA ont obtenu la délégation CléA à ce jour.

# 1 Le FPSPP en appui au déploiement de CléA

## 1.1 Accompagner les acteurs

L'habilitation<sup>2</sup> de l'organisme est la garantie de la qualité du parcours CléA réalisé par le candidat. Le parcours CléA se déroule en trois étapes :

- Une évaluation sur les 7 domaines du référentiel permettant de valider un ou plusieurs domaines et mettant en évidence les besoins en formation sur les domaines non acquis ;
- Un parcours de formation adapté en lien avec les résultats de l'évaluation ;
- Une évaluation finale portant uniquement sur les domaines non acquis lors de la première évaluation.

Un organisme est habilité à réaliser l'évaluation et/ou la formation. Ce périmètre est défini lors de l'octroi de l'habilitation.

Les habilitations peuvent être prononcées par le COPANEF, les COPAREF pour la formation uniquement et les CPNE délégataires.

Un appui aux COPAREF et aux CPNE qui le souhaitaient a été proposé en 2015-2016 par l'intermédiaire de prestataires sélectionnés par le COPANEF. Ce prestataire appuyait le COPAREF ou la CPNE dans l'analyse des offres reçues et l'animation du comité de sélection jusqu'à la notification aux organismes sélectionnés.

18 COPAREF (anciennes Régions) ont été accompagnés, près de 200 organismes ont ainsi été habilités par les COPAREF.

## 1.2 Faciliter le financement

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2015, date de lancement opérationnel du certificat CléA, le FPSPP a conventionné avec les OPCA et Pôle Emploi afin de refinancer l'intégralité des évaluations CléA à titre expérimental. Cette prise en charge s'élevait à hauteur de 600€ pour l'évaluation préalable et 300€ pour l'évaluation finale.

Les bilans des OPCA seront remis au 31 octobre 2017, les données financières ne sont donc pas encore stabilisées. Au total, le soutien du FPSPP aux évaluations CléA sur la période expérimentale pourrait atteindre 25 M€.

- ✓ Convention Pôle Emploi

Aujourd'hui, 80% des candidats sont demandeurs d'emplois, les montants alloués à Pôle Emploi sont donc significativement supérieurs à ceux alloués aux OPCA.

La convention FPSPP - Pôle Emploi relative au CléA couvrait les évaluations réalisées jusqu'au 30 juin 2017. L'enveloppe a été revue à la hausse suite au succès de la certification CléA auprès des personnes en situation de recherche d'emploi. Le bilan final à

---

<sup>2</sup> Retrouvez l'intégralité des organismes habilités [ici](#) .

la convention n'est pas encore transmis, toutefois un état de situation réalisé par Pôle Emploi sur les factures reçues au 18 septembre 2017 affiche un montant total avoisinant les 20M€ pour près de 28 500 bénéficiaires. Un peu plus de 90% des dépenses concernent des évaluations préalables.

Le financement des évaluations des demandeurs d'emploi par le FPSPP est assuré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 par l'intermédiaire des conventions CPF du FPSPP auprès de Pôle Emploi et des Conseils Régionaux.

✓ Conventions OPCA/OPACIF

6,5 M€ ont été programmés au titre des évaluations des salariés jusqu'au 31 août 2017.

Le montant total des évaluations CléA des salariés financées par le FPSPP devrait s'élever à 5M€<sup>3</sup> pour 7 678 candidats, dont 895 en évaluations finales.

Ces fonds bénéficient principalement à un groupe de quelques OPCA : AGEFOS PME, UNIFORMATION, FAFTT, OPCALIA et FORCO.

En effet, les OPCA nous signalent qu'il est difficile de mobiliser les employeurs sur CléA, particulièrement lorsque le référentiel n'est pas contextualisé<sup>4</sup> à la branche professionnelle. Les volumes horaires des formations visant l'obtention du certificat CléA peuvent être très importants et les employeurs ont du mal à se projeter sur ce parcours dont la durée est inconnue au moment de l'évaluation préalable. Par ailleurs, il a été mentionné que le démarrage a été relativement long du fait des nombreux questionnements de départ : difficile lisibilité des organismes habilités dans les régions, stabilisation des procédures et du financement, éligibilité de l'évaluation aux dispositifs de la formation professionnelle, CPF notamment.

En parallèle, certains OPCA ont mis en place des actions pour faire face à ces freins et déployer plus rapidement CléA auprès des entreprises.

OPCALIA a développé un plan d'animation des équipes territoriales spécifiques à CléA et a nommé un référent CléA par Région. Par ailleurs une communication ciblée a été effectuée auprès des entreprises ayant formées les années précédentes leur salariés aux compétences de base.

Le FAF TT a voté une prise en charge incitative pour les employeurs. En plus des coûts d'évaluation pris en charge par le FPSPP, l'OPCA prend en charge la rémunération du salarié en cours d'évaluation.

AGEFOS PME indique que pour le moment les actions CléA ont principalement bénéficiées aux entreprises d'insertion.

A noter que les 6,5 M€ programmés ne représentent pas l'intégralité des fonds dédiés aux évaluations CléA des salariés. Quelques OPCA ont refusé la dotation du FPSPP, toutefois ils

<sup>3</sup> Selon les données engagements remontées par les OPCA au 9 septembre 2017.

<sup>4</sup> Les branches ayant obtenu la délégation du COPANEF pour mettre en œuvre CléA ont la possibilité de contextualiser CléA aux spécificités de la branche et de ses métiers.

financent tout de même CléA sur fonds propres. C'est le cas de l'OPCALIM, qui est par ailleurs le gestionnaire désigné par 29 branches délégataires CléA.

### 1.3 Outiller les acteurs

Une plateforme numérique de gestion de la certification CléA a été lancée en juillet 2016. La plateforme CléA, mise à disposition par le FPSPP, est un outil de gestion et de reporting utilisé par tous les intervenants d'un parcours CléA.

Trois types d'utilisateurs sont concernés :

- Les organismes évaluateurs CléA qui inscrivent le candidat sur la plateforme et enregistrent les résultats de l'évaluation<sup>5</sup>.
- Les organismes formateurs qui consultent les résultats à l'évaluation préalable et renseignent les données du parcours de formation CléA du candidat.
- Les COPAREF et CPNE qui saisissent les décisions de jury sur la plateforme et téléchargent les certificats via cet outil.

Un peu plus de 1000 intervenants utilisent aujourd'hui l'outil. Afin d'accompagner au mieux ces utilisateurs de nouvelles fonctionnalités sont proposées tout au long de l'année 2017.

Par ailleurs, c'est par le biais de cet outil qu'est générée une liste exhaustive de tous les organismes habilités, levant ainsi l'un des freins cités par les OPCA.

## 2 Bilan CléA au 30 juin 2017<sup>6</sup>

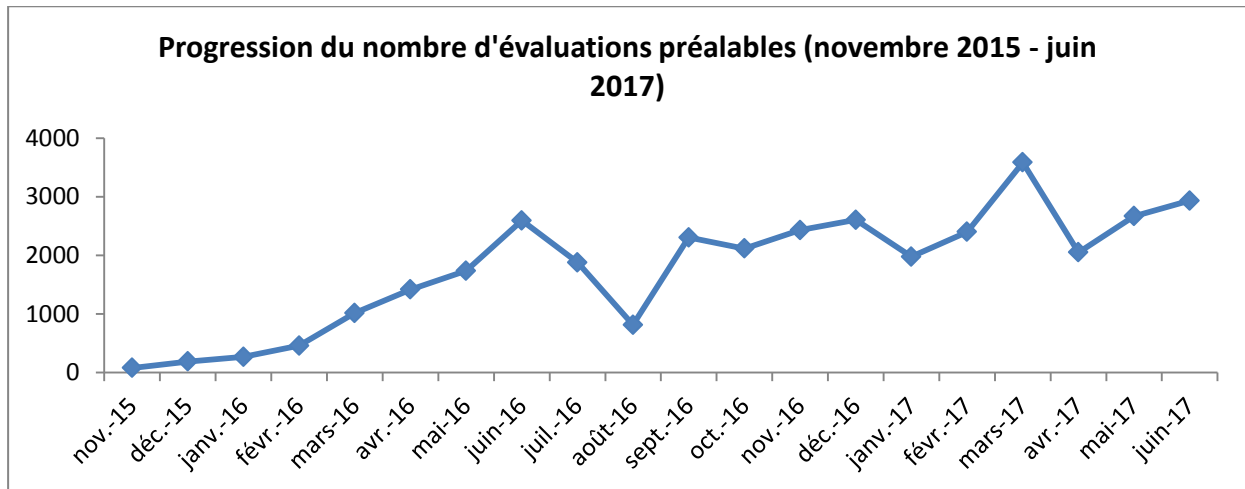
Une montée en charge progressive a été constatée depuis le lancement du dispositif. Pour l'année 2017, nous observons en moyenne 2 600 nouvelles évaluations préalables par mois. Au 30 juin, 35 530 évaluations préalables avaient été réalisées ce qui peut laisser supposer que plus de 50 000 personnes seront ou auront été candidates à la certification CléA à la fin 2017.

#### Vision globale à fin juin 2017

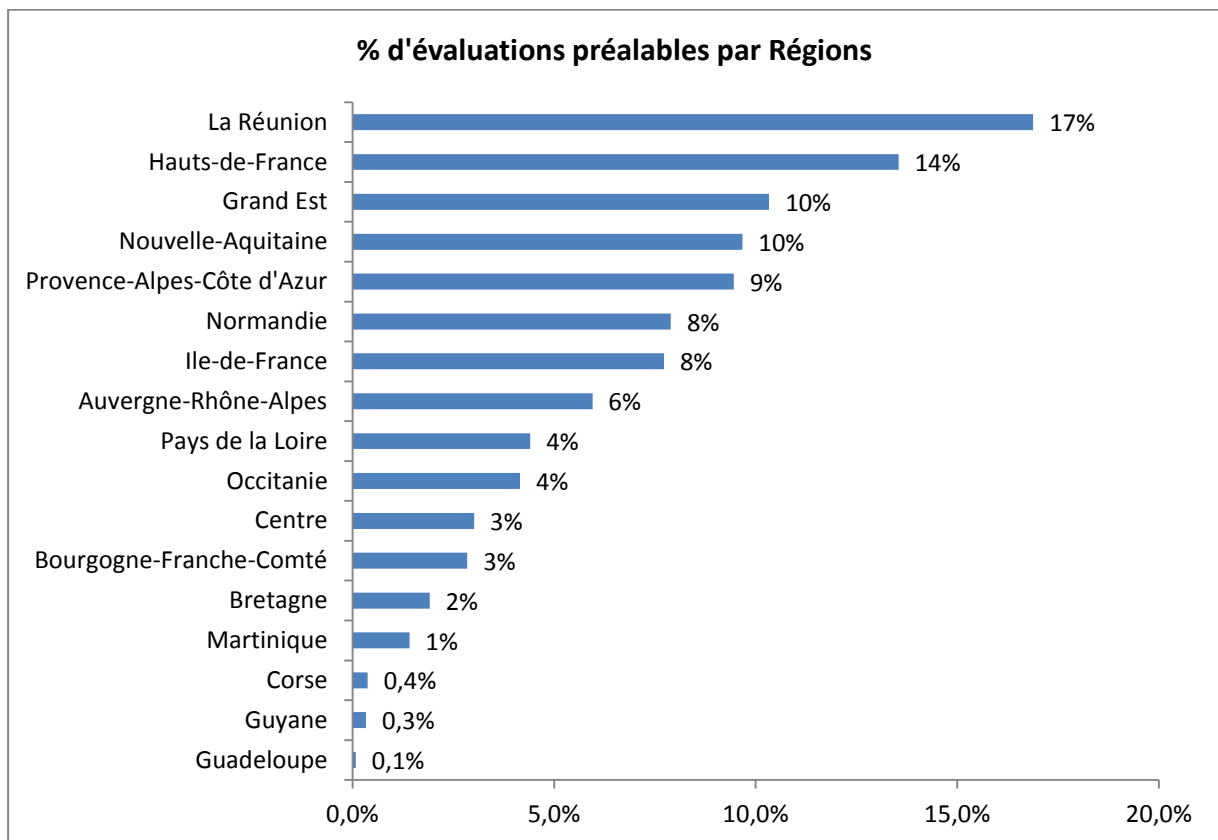
Nombre d'inscrits	36 730
Nombre d'évaluations préalables réalisées	35 530
Nombre de formations préconisées	24 885
Nombre de candidats prêts pour certification (100% des domaines validés)	9 795

<sup>5</sup> Pour accompagner les utilisateurs plusieurs tutoriels ont été créés. Découvrez [ici](#) un exemple de création d'une évaluation.

<sup>6</sup> Les données sont issues de la plateforme CléA renseignée par les organismes de formation, les COPAREF et les CPNE.



## 2.1 Déploiement régional



La Réunion concentre près d'un cinquième des candidats à la certification CléA. Ce chiffre s'explique par le fait que sur l'île de la Réunion, les salariés employés en contrat aidé par une association ont depuis janvier 2016 sont dirigés systématiquement vers la certification CléA.

Le FPSPP mène en coordination avec le COPAREF Grand-Est et les OPCA, une expérimentation consistant à joindre le statut de militaire volontaire à celui de stagiaire de la formation professionnelle pour contribuer à l'insertion professionnelle de jeunes peu ou pas qualifiés. Cette expérimentation comprend plusieurs phases dont une formation visant l'obtention de la certification CléA. A ce titre les centres du SMV du ministère de la Défense sont habilités par le COPANEF à former sur CléA les volontaires qu'ils accueillent. Suite à cette première expérimentation 100 candidats ont pu suivre un parcours CléA. Cette initiative va se poursuivre avec l'ouverture de nouveaux centres. Les stagiaires intègrent ensuite une formation en POE en vue d'une insertion en entreprise.

En Normandie, grâce à un partenariat fort entre le COPAREF, le Conseil Régional, Pôle Emploi et les organismes évaluateurs et formateurs CléA, et avec l'accompagnement de l'ANLCI, un travail de recensement des bonnes pratiques a été réalisé pour « faciliter l'accès à la certification CléA pour les personnes en situation d'illettrisme »<sup>7</sup>.

## 2.2 Profil des participants et des parcours CléA

### ✓ Candidat

Le candidat type à la certification CléA est une femme (57% des candidats à CléA sont des femmes), demandeuse d'emplois âgée de moins de 25 ans. Le niveau d'entrée n'est pas une donnée suivie sur la plateforme CléA. Toutefois la donnée existe lors de la création d'un dossier CPF code 201 (socle)<sup>8</sup>.

Niveau	Nombre de dossiers CPF	%
Non renseigné	1690	24%
2	802	11%
3	2058	29%
4	1210	17%
5 et infra	1289	18%

Quelques données à retenir sur les candidats :

- 80% des candidats sont demandeurs d'emploi.
- 35% des candidats avaient moins de 30 ans à leur inscription.
- 30% sont seniors (45 ans et plus)

### ✓ Evaluations

A l'issue de l'évaluation préalable :

- 25% des candidats sont envoyés immédiatement vers la certification,
- 70% des candidats se voient préconisés un parcours de formation,
- 5% des candidats sont dirigés vers un autre parcours hors CléA.

<sup>7</sup> Téléchargeable sur le site de l'[ANLCI](#).

<sup>8</sup> Avec un taux de non renseigné de 24% il apparaît difficile d'analyser plus en profondeur ces résultats.

25% des candidats obtiennent le certificat lors de l'évaluation préalable. Cette donnée sera à analyser sur la durée. En effet, au démarrage de CléA, beaucoup d'individus ayant réalisé auparavant des parcours socle (avant référentiel CléA) se sont vus préconiser le passage d'une évaluation CléA en vue de l'obtention d'une certification.

Par ailleurs nous constatons une forte variation selon que le candidat soit salarié ou demandeur d'emploi.

Conclusion à l'issue de l'évaluation préalable	Demandeurs d'emploi	Salariés
Présentation du dossier devant le jury de certification	26%	19%
Proposition d'un parcours de formation	68%	77%
Orientation vers un autre dispositif	6%	4%

Le taux d'obtention varie également fortement selon les domaines. Le domaine 2 (utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique) semble être le plus difficile à obtenir, 30%\* des candidats l'obtiennent lors de la première évaluation.

Domaine	Obtention à l'évaluation préalable
Domaine 1 - Communiquer en français	43%
Domaine 2 - Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique	30%*
Domaine 3 - Utiliser les techniques usuelles de l'information de la communication numérique	51%
Domaine 4 - Travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe	61%
Domaine 5 - Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel	56%
Domaine 6 - Apprendre à apprendre tout au long de la vie	63%
Domaine 7 - Maîtriser les gestes et postures, et respecter des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires	42%

#### ✓ Formations

A ce stade, les formations suivies dans le cadre d'un parcours CléA ne sont pas suffisamment renseignées sur la plateforme CléA pour constituer des données représentatives. Ces formations sont finançables à travers plusieurs dispositifs, le CPF notamment. Nous

prendrons ici comme référence les données du système d'information de la Caisse des Dépôts répertoriant l'intégralité des dossiers CPF<sup>9</sup>.

16 778 dossiers CPF CléA dont la formation débute entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017 existent, dont :

- 15 860 demandeurs d'emplois,
- 918 Salariés.

Les premiers dossiers clôturés (189 dossiers) font apparaître une durée moyenne de formation de 101 heures (138 heures en moyenne pour un salarié contre 57 heures pour un demandeur d'emplois). Cette donnée est toutefois à prendre avec prudence au regard du contexte, s'agissant de formations débutant au plus tôt au 1<sup>er</sup> juillet 2016, les parcours longs ne sont pas à ce stade clôturés.

Sur l'intégralité des dossiers ouverts, le nombre moyen d'heures prévisionnelles s'élève à 315 heures.

Près de 19 000 formations ont été préconisées suite aux évaluations préalables réalisées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin. Il semble donc que la grande majorité des candidats fait effectivement suivre l'évaluation d'un parcours de formation dans le but d'obtenir le certificat et que pour la plupart, au moins une partie de la formation est financée sur le CPF.

### 3. Perspectives pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2017

Après un peu plus d'un an et demi d'existence, le bilan du certificat CléA est positif. Les acteurs connaissent désormais bien le contenu du référentiel et les outils mis à leur disposition. Ces outils vont continuer à évoluer pour se stabiliser peu à peu.

Un travail reste à effectuer afin que les entreprises se saisissent plus du certificat CléA, dans un contexte où le financement du FPSPP des évaluations des salariés n'est plus assuré.

Les financeurs devront s'adapter à un nouvel environnement. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les évaluations CléA seront finançables par l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle :

- Pour les **salariés**, les évaluations pourront être financées par les OPCA : sur le Plan de Formation et/ou du versement volontaire, sur la Professionnalisation (notamment en PP), sur le CPF, etc. Les OPCA pourront valoriser les évaluations et la formation

---

<sup>9</sup> Afin d'éviter une rupture sur les financements et pour laisser un temps d'ajustement aux financeurs, il était possible, à titre dérogatoire, de valoriser des actions « socles de compétences » autres que CléA sur le code CPF 201 « CléA socle de compétences » jusqu'au 30 juin 2016. Nous prenons ainsi ici uniquement les codes 201 dont la date de début de formation est comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017.



CléA au titre des appels à projets et dotations du FPSPP dans le respect des critères d'éligibilité de chacun.

- Pour les personnes en situation de recherche d'emploi: ces évaluations pourront être refinancées par le FPSPP via les conventions CPF, auprès des Régions et de Pôle emploi.

Les COPAREF et les CPNE seront aussi largement sollicités pour l'organisation de jurys et la délivrance de certificat. En effet, si à ce jour un peu moins de 10 000 dossiers ont été transmis à ces instances, fin juin 2017 il y avait près de 27 000 dossiers CléA en cours qui devraient déboucher prochainement sur une certification, avec en parallèle un rythme soutenu de nouvelles inscriptions. Le FPSPP devra poursuivre son appui auprès de ces instances en maintenant et adaptant les outils mis à disposition.